

**CAISSE D' ACTIONS SOCIALES
DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE
DE SEINE ET MARNE**

**COMPTE RENDU - RELEVÉ DE DECISIONS N° 03/24
DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU MARDI 12 MARS 2024**



ORDRE DU JOUR

1. Point sur le CAS
2. REX TAD
3. Election SLV, validation du protocole
4. Validation de l'annexe 1 du règlement particulier des CMCAS (liste des SLV par commune)
5. Validation des comptes à épurer
6. Validation du tableau du SGE
7. Validation de la participation culturelle
8. Validation du prêt à taux zéro pour le permis de conduire et de la conduite accompagnée
9. Activités en cours
10. Informations et questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

CGT : Jean-Louis LEFRANÇOIS (Président), Jean-Claude FRANCOIS (1^{er} Vice-Président), Gilles RIVIERE (Vice-Président), Antoine MARINO (Trésorier Général adjoint), Céline MILLOT (Trésorière Générale), Fabrice DAYNES (Secrétaire Général), Philippe BECHU (Secrétaire Général adjoint), Romuald CHEVALLIER, Danielle CAVILLON.

CFDT : Valérie FOUQUET, Laurent BARTHEL, Catherine LE MENN.

CFE/CGC : Sophie CASTANET.

EXCUSÉS

CGT : Fabien JULLIOT (Vice-Président), Pascal COTTIN, Laurent BOURSEAU, Paul LUCAS.

FO : Frédéric DORLEAC

CFDT : Florian BARATTE, Jean-Louis LY.

CFE/CGC : Gabriel FERREIRA, David MOSIMANN.

En ouverture de séance et pour information, le Président de la CMCAS propose qu'en l'absence de la secrétaire des Elus, le Conseil d'Administration sera uniquement retranscrit sous forme de relevés de décisions annexant les délibérations. Par conséquent, aucun procès-verbal ne sera établi, en revanche l'enregistrement audio sera conservé. Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des présents.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 26-03-12

En l'absence de secrétaire pour la prise de note relative à la rédaction d'un PV, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 mars 2024**, approuve à l'unanimité des présents, de procéder aux relevés de décisions du Conseil d'Administration pour la séance du jour.

- **POUR :** UNANIMITÉ (9 CGT, 3 CFDT, 1 CFE/CGC)

- Le Chef de Service de la CMCAS confirme qu'il va faire parvenir le PV du dernier Conseil d'Administration du 9 janvier 2024 à ses membres.

1- Point sur la CAS

Point sur la CAS – Arrêts maladie et arrivées :

Le Chef de Service de la CMCAS évoque les divers arrêts maladie et arrivées dans les services :

- Il informe de la présence d'une intérimaire toujours en mission par suite de l'arrêt maladie longue durée d'un TAC
- Il précise aussi que l'assistant du Service Santé Sanitaire Sociale, en arrêt maladie depuis une semaine, est prolongé jusqu'au 22 mars 2024. Il annonce également l'arrivée d'un technicien pour ce service à partir du 2 avril
- La chargée de Communication est en arrêt maladie jusqu'au 29 mars
- La secrétaire des Elus va reprendre à partir du mois d'avril car elle est en congé maternité
- Il informe de l'arrivée d'une nouvelle TAC pour le 2 mai.

Divers : Informatique et téléphonie :

- Sur la CMCAS, un nouveau site internet est attendu à partir de mi-avril
- Au niveau de la téléphonie et de l'informatique, tous les postes sont opérationnels
- Le WIFI est en cours d'installation pour offrir un confort aux visiteurs non CMCAS.

2- REX TAD

A la demande de plusieurs organisations, un retour sur le TAD a été demandé. Le Président laisse la parole au Chef de Service. A cause des nombreuses absences dans les divers services, les statistiques nationales ne sont pas représentatives dans le cas de la CMCAS.

- Les points positifs sont essentiellement du côté du salarié : réduction de temps et de coûts des transports, pratique des nouveaux outils de communication, optimisation du temps de travail.
- Il y a de nombreux points négatifs du côté de l'employeur : manque de personnel sur site, difficulté à joindre les professionnels qui n'ont pas de téléphone portable professionnel, contact uniquement

par mail, il s'ensuit donc un manque de communication au sein du personnel, et certaines tâches ne pouvant être effectuées en télétravail doivent être reportées parfois un peu trop ; les cumuls avec les divers congés ou RTT provoquent des temps d'absence trop importants. La présence obligatoire du jeudi, prévue par la Charte, ne peut être pas être toujours respectée ; finalement le TAD n'améliore pas les problèmes de l'absentéisme. Le Chef de Service de la CMCAS propose donc de passer à 4 jours de présentiel hebdomadaire.

Une discussion s'engage entre les différents élus concernant la difficulté de concilier les contrats à 32 heures en particulier et les jours de TAD qui prive la CMCAS d'un minimum de présence sur site. Le Président confirme que la cohésion de travail risque d'en être affectée.

- La proposition de 4 jours de présentiel est mise au vote. Un REX sera fait dans les 6 à 8 mois sur cette nouvelle organisation.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des présents le passage à 4 jours de présentiel sur le site de la CMCAS.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 27-03-12

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 mars 2024**, approuve à l'unanimité des présents, la décision de passer à 4 jours de présentiel hebdomadaire, sur le site de la CMCAS, afin de maintenir un minimum de cohésion de travail et de présence sur site. Un REX sera fait sur cette nouvelle organisation dans les 6 à 8 mois.

- **POUR :** UNANIMITÉ (9 CGT, 3 CFDT, 1 CFE/CGC)

3- Election SLV, validation du protocole

Le Président constate qu'il n'y a eu aucune modification majeure sur le protocole par rapport au précédent (du 7 novembre 2013), à l'exception des dates et du fait que les membres du bureau de la SLV seront élus pour 4 années (au lieu de 3).

Une discussion s'engage sur l'opportunité de préciser une date de réception des modifications éventuelles sur l'article 4 (REVISION DES LISTES ELECTORALES). Finalement l'article 6 (AFFICHAGE, INFORMATION DES ELECTEURS) répond à la question.

Une question est posée relative à l'article 3.3 (Découpage territorial) concernant le Règlement Particulier des SLV. Le Président précise qu'il est judicieux de valider le protocole et ensuite d'agir au niveau du Règlement Particulier.

Concernant l'article 7 (VOTE PAR CORRESPONDANCE) la question d'un vote électronique est soulevée ; le Président souligne l'importance du budget déjà engagé pour le vote par correspondance, le vote électronique ne serait pas possible pour certains, notamment les itinérants ou les inactifs qui ne disposent pas de moyens adéquats. Par ailleurs, beaucoup de votants apprécient le fait de se déplacer et de se rencontrer.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des présents le protocole.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 28-03-12

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 mars 2024**, approuve à l'unanimité des présents, le protocole électoral des membres des bureaux des SLV.

- **POUR :** UNANIMITÉ (9 CGT, 3 CFDT, 1 CFE/CGC)

4- Validation de l'annexe 1 du règlement particulier des CMCAS (liste des SLV par commune)

Le Président insiste sur l'utilité des élections pour discuter de la répartition des SLV par commune. La CGT propose un découpage en 6 SLV ; les SLV UTO (SLV 09) et Les Renardières (SLV 12) sont importantes par elles-mêmes, elles ne seront pas regroupées avec d'autres.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 29-03-12

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la délégation CGT, lors de sa séance du **12 mars 2024**, valide à l'unanimité des présents, l'annexe 1 du règlement particulier des CMCAS, afin de mettre à jour une liste des SLV par commune.

- **POUR :** UNANIMITÉ (9 CGT, 3 CFDT, 1 CFE/CGC)

5- Validation des comptes à épurer

Le Président présente les comptes à épurer en évoquant l'ancienneté de certains postes passés en pertes, notamment 7 600€ avec MGM Production pour le spectacle de Noël 2021, ce prestataire était en liquidation judiciaire et n'a pas donné suite aux réclamations qui lui ont été adressées.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 30-03-12

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 mars 2024**, valide à la majorité relative les comptes à épurer.

- **POUR :** 9 (CGT)
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 4 (3 CFDT, 1 CFE/CGC)

Certains membres devant s'absenter, le quorum ne peut être assuré. La réunion du Conseil d'Administration est close sur ce point.

Le prochain Conseil d'Administration est prévu le mardi 21 mai 2024